



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 205 ET 249

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée régulière tenue le 2 mai 2022, le conseil de la Ville de Richmond a adopté le Règlement numéro 302 abrogeant les règlements numéros 205 et 249.

Le règlement numéro 205 avait été émis relativement à un programme d'aide financière à la conservation du cadre bâti et le règlement numéro 249 avait été adopté relativement à un programme de revitalisation du cadre bâti au centre-ville.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau de la municipalité, situé au 745, rue Gouin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Richmond (Québec), ce 17 mai 2022.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier